



Cumul de plusieurs emplois

Par **Jumper Alice**, le **03/04/2017** à **15:25**

Bonjour

Je viens de signer un CDI dans un supermarché dans lequel je travaille tous les samedis.

Je viens aussi de signer pour un second emploi de secrétariat chez un médecin, un emploi saisonnier d'1 mois où je travaillerai 3 jours par semaine / 6 h par jour.

Est-ce que je dois signaler à mon premier employeur que j'ai un second emploi ? si oui comment ?

Par **P.M.**, le **03/04/2017** à **16:58**

Bonjour,

Apparemment, dans l'emploi du samedi vous êtes à temps partiel donc vous n'avez pas obligatoirement à signaler au premier employeur un autre emploi puisque vous ne dépassez pas les durées légales du travail et qu'il ne peut pas lui faire concurrence...

Par **Jumper Alice**, le **03/04/2017** à **19:46**

merci. Mais dans mon contrat du samedi il est noté que je dois leur signaler tout autre emploi partiel.

Par **P.M.**, le **03/04/2017** à **20:33**

C'est quand même ce qu'il aurait fallu indiquer pour que l'on puisse répondre en connaissance de cause...

C'est à vous de voir si vous voulez vous soumettre à cette clause que vous avez acceptée en signant le contrat de travail sachant qu'une telle clause n'est valable que si elle est indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise, elle est justifiée par la nature de la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché, en tout cas l'employeur ne peut pas soumettre l'autre emploi à son autorisation...